



Quel est le risque si l'on ne règle pas son dentiste

Par **clara**, le **29/01/2009** à **11:23**

Bonjour,

Je vous expose mon problème: au mois de décembre, j'ai consulté un dentiste; celui ci m'a dit que 4 dents (devant) étaient à extraire. Il m'a fait 1 devis que j'ai accepté prise de panique et depuis il m'a fait faire 1 appareil provisoire. La semaine dernière, j'ai fait 1 panoramique pour pose d'implants et j'ai demandé conseil à 1 autre dentiste, qui lui me dit que les dents ne seraient pas à retirer!!!

J'ai R.D.V. avec le premier dentiste samedi pour extraire les dents et pour poser l'appareil! Ma question est: suis-je obligé de régler cet appareil, sachant que si les dents peuvent être sauvegardées, je préfère les garder.

Je m'excuse pour la longueur du message mais j'ai essayé d'être le plus précis possible. Merci à tous.

Par **Vacoursvole**, le **04/03/2009** à **15:16**

Je ne peux pas vous répondre au sujet du paiement de votre appareil provisoire mais je peux vous dire qu'il y a dans ce pays une vraie arnaque aux implants..

Mon ancien dentiste m'a arraché l'embase de pose de mon bridge (qui s'était désolidarisé) et me déclara soit vous n'avez plus de dents ou bien soit je vous mets 2 implants (+ de 3000€)..... alors qu'il aurait pu me remettre un bridge...

Aujourd'hui, j'ai changé de dentiste, mais ce dernier refuse de me recoller le bridge qui s'est

désolidarisé de mes 2 implants prétextant que ce n'est pas lui qui est à l'origine de la pose..Bien non ????

Méfiez-vous, les dentistes gagnent de l'or avec les poses d'implants: C'est 3 fois moins de travail et 10 fois plus de bénéfice sans contrôles ni accord de l'assurance - maladie, puisque non remboursé ! De l'OR pour eux !!

La législation devrait intervenir pour éviter ces abus !

Bon courage !